

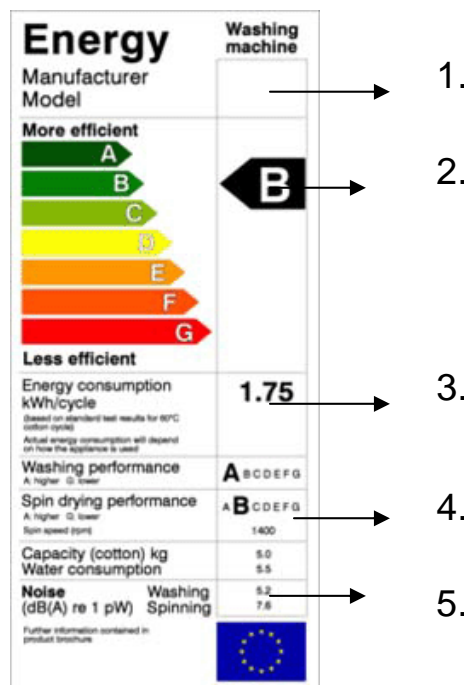


LES LABELS ENERGIE (ELEC 03)

Existe-t-il des labels de qualité pour choisir ses électroménagers ?

1. L'ÉTIQUETTE ENERGIE

L'étiquette énergie, obligatoire en communauté européenne, indique l'efficacité énergétique des appareils domestiques. Elle classe les performances énergétiques sur une échelle allant de A pour les appareils les plus économiques à G pour les plus gourmands en énergie. Nous retrouvons une étiquette énergie sur : les frigos et les congélateurs, la machine à laver, le sèche-linge, le lave-vaisselle, les fours, les ampoules et les voitures.



L'étiquette énergie se compose de plusieurs parties :

1. **Modèle.** La partie supérieure de l'étiquette énergie reprend la marque, le nom du fabricant et la référence de l'appareil.
2. **Classification.** La partie la plus importante de l'étiquette concerne la classification de l'appareil. Il existe 7 catégories qui se distinguent par des couleurs allant du vert au rouge. La catégorie A (en vert) concerne les appareils les plus économiques et G (en rouge) concerne les appareils les plus énergivores. La flèche noire avec une lettre indique à quelle catégorie appartient l'appareil ('B' dans l'exemple ci-dessus), on parlera donc d'un « appareil de classe B ».



Pour les appareils très sobres, fabriqués de manière écologique et composés de matériaux recyclables, on ajoute sur l'étiquette une marguerite symbolisant le label écologique communautaire.

3. **Consommation.** Information concernant la consommation de l'appareil sous des conditions normalisées.
- Pour les réfrigérateurs et congélateurs, la consommation est donnée en kWh/an, sur base du résultat obtenu pour 24h dans des conditions d'essai normalisées.
 - Pour le lave-linge et lave-vaisselle, la consommation est donnée en kWh par cycle. Pour le lave-linge, cette consommation est définie sur base des résultats d'un essai normalisé pour un cycle « coton à 60°C ».
 - Pour le sèche-linge, la consommation est donnée en kWh/cycle sur base des résultats d'un essai normalisé pour un cycle « séchage de coton ».
4. **Info supplémentaire.** Indications sur l'utilisation de l'appareil.
- Pour les réfrigérateurs et congélateurs, on trouve la capacité des denrées fraîches et des denrées congelées ainsi que le nombre d'étoiles du compartiment d'entreposage des denrées congelées.
 - Pour le lave-linge, on retrouve :
 - l'efficacité de lavage (allant de A à G)
 - l'efficacité d'essorage (de A à G)
 - la vitesse d'essorage en tours/minute maximale mesurée au cours d'un programme de lavage de coton à 60°C.
 - la quantité de coton qui peut-être lavée dans la machine au cours d'un programme à 60°C en kg.
 - la quantité d'eau nécessaire pour une lessive de coton à 60°C en litres.
 - Pour le sèche-linge :
 - La quantité de coton humide que le sèche-linge peut traiter en un séchage, en kg .
 - Une flèche indique s'il s'agit d'un sèche-linge pourvu d'un système d'évacuation d'air ou d'un système à condensation.
5. **Niveau sonore** de l'appareil en décibels (db(A)).

2. BIEN CHOISIR SES APPAREILS ELECTRIQUES

Il est important de bien évaluer ses besoins avant de choisir un appareil, par exemple un réfrigérateur ou un congélateur de grande capacité consommera plus même s'il est de classe énergétique A++. De même qu'un frigo classique de classe A++ consommera moins qu'un frigo américain classé A++ également.

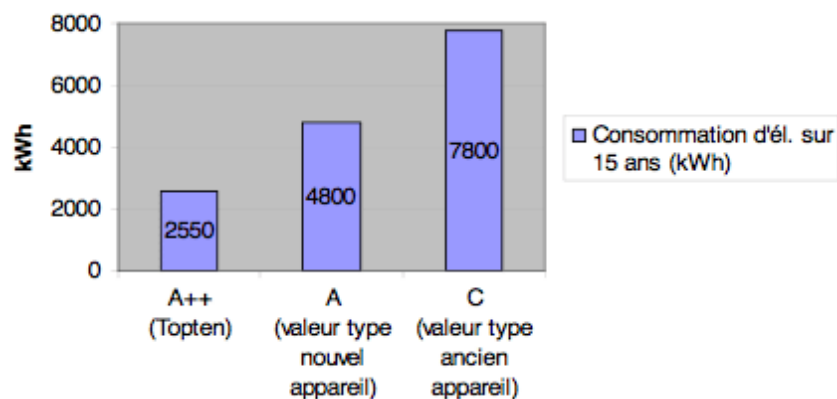
Il est donc primordial de ne pas choisir des appareils surdimensionnés qui consomment plus.

Quelques chiffres donnés à titre indicatif :

- Un réfrigérateur de classe A++, d'une capacité de 300 litres consommera 205kWh/an
- Un réfrigérateur de classe A++, d'une capacité de 115 litres consommera 124KWh/an

Un vieux réfrigérateur peut consommer trois fois plus qu'un récent !

Consommation d'électricité des réfrigérateurs et congélateurs



Source : Topten (www.topten.be)

Un vieux frigo consomme environ 520 kWh par an, ce qui représente, en termes de coût, 88,4 € par an (si on considère le tarif électricité à 17c€/kWh). Un frigo A++ consomme quant à lui 170kWh/an, ce qui représente 29 €/an ! Soit une économie de 65 €/an !

3. PLUS D'INFOS

3.1. AUTRES FICHES

- Fiche sur l'éclairage (ELEC_01)
- Fiche sur les consommations cachées (ELEC_02)
- Fiche sur la consommation moyenne des électroménagers (ELEC_05)

3.2. ACTEURS

Bruxelles Environnement - IBGE
Service Info Environnement
www.bruxellesenvironnement.be
Tél. : 02/ 775 75 75

L'ABEA, l'Agence bruxelloise de
l'énergie
www.curbain.be
Tél. : 02/ 512 86 19

